

A Madame Seynabou Ndiaye Diakhaté

Présidente de l'OFNAC

Objet: Conduite d'une missions d'enquêtes, d'investigations, d'audit et de vérification du montage financier de l'autoroute à péage

Madame la Présidente,

Ce sont des citoyens, réunis dans le "Collectif Citoyen des Usagers de l'Autoroute à Péage" qui vous adressent cette correspondance pour vous inviter à initier une mission d'enquêtes, d'investigations, d'audit et de vérification du montage financier de l'autoroute à péage entre le Gouvernement du Sénégal et l'entreprise EIFFAGE- SÉNAC SA.

La DIRECTIVE N°01/2009/CM/UEMOA PORTANT CODE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU SEIN DE L'UEMOA stipule dans son article 1.6 : «Les contrats entre l'administration publique et les entreprises, publiques ou privées, notamment les entreprises d'exploitation de ressources naturelles et les entreprises exploitant des concessions de service public, sont clairs et rendus publics. Ces principes valent tant pour la procédure d'attribution du contrat que pour son contenu». C'est fort de cette directive que le Collectif demande à l'Etat du Sénégal de publier le contrat.

Les recherches que nous avons effectuées ont fait ressortir que le coût d'investissement par kilomètre de l'autoroute à péage (7 milliards par km) est quatre fois plus cher que celui du Maroc (2,1 milliards par km) et cinq fois plus cher que celui de la Tunisie (1,9 milliard par km). Nos comparaisons révèlent que les tarifs appliqués au Sénégal sur chaque kilomètre d'autoroute font partie des plus chers au monde. Comment comprendre en effet qu'un citoyen soit obligé de payer 3000 FCFA pour couvrir 30 km de route, alors que le quadruple de cette distance ne dépasse pas 1500 Fcfa (23 dirhams) au Maroc, sur des autoroutes toutes aussi bonnes, sinon plus, que celle de Dakar-Sindia.

Madame la Présidente,

Comme vous le savez sans doute, les tarifs appliqués par l'entreprise SENAC SA frisent l'indécence. C'est en effet une véritable prédation financière qui s'exerce sur les Sénégalais déjà fortement touchés par toutes sortes de difficultés économiques. Il est incompréhensible qu'un ouvrage qui a été estimé, en 2002 par la Banque Mondiale, à 120 milliards de francs CFA de Dakar-Thiès en passant par le nouvel aéroport, puisse quitté au final au contribuable sénégalais à 348 milliards de francs CFA, juste de la Patte d'oie à l'AIBD.

Si les pratiques de l'entreprise SENAC SA sont justifiées par des droits que lui donneraient le contrat de concession signé avec l'Etat, alors il est évident que ce contrat n'est pas à notre avantage et qu'il devrait être revu sans délai vu l'apport du contribuable sénégalais dans le montage financier (83% Etat du Sénégal, 17% SENAC SA). L'autoroute que cette entreprise appelle pompeusement "Autoroute de l'Avenir" n'œuvre que pour l'avenir financier de ce groupe privé et non celui du Sénégal.

C'est pourquoi le collectif s'adresse à vous et vous demande d'assumer pleinement la mission attendue de vous, consistant à ouvrir une enquête sur le contrat de concession de l'autoroute pour qu'il soit évalué. Nous nous invitons aussi à demander au Gouvernement de clarifier les montants générés par l'autoroute, les bénéfices réalisés, les taxes prélevées et les parts qui reviennent à l'Etat du Sénégal.

Madame la Présidente de l'OFNAC,

Comme vous le savez, le Sénégal a mis en place un Conseil des Infrastructures qui réunit, outres les agents de l'Etat, des acteurs du secteur privé et de la société civile. Son rôle est de se prononcer sur tous les projets d'infrastructures de l'Etat et de s'assurer que les intérêts de la Nation soient sauvegardés.

En vous invitant à vérifier l'opérationnalité de ce Conseil ainsi que la façon dont elle accomplit ses missions, nous vous prions par la même occasion de bien vouloir nous fournir les informations sur le budget alloué au Conseil des infrastructures pour l'exercice en cours.

En espérant vous voir poser, dans les meilleurs délais, les actes attendus, nous vous prions, Honorable Président, de croire à nos meilleurs sentiments.

Le Collectif

Cheikhou Oumar Sy, Cheikh Tidiane Diéye, Serigne Cheikh Ahmed Tidiane Sy, Bachir Fofana, Fatou Matar Bâ, Ousmane Diack, Coumbiss Cissé, Médoune Ndiaye, Modou Guèye Seck, Birane Yaya Wane, Maire Banda Diop, Bara Tall, Amary Fall Jhaman , Balla Béye, Abdoulaye Sow, Henriette Diarra, Babacar Ba, Oumar Ben Khatab Thiam, Nourou Wane, Demba Syedi, Elimane Kane, Babacar Gaye, Cheikh Moubarack Lô, Babacar Touré, Baaba Ly, Ahmadou Habibou Tall, Zeynou Fall, Boubacar Bah, Amadou Barry dit Duggy Tee, Simon, Guy Marius Sagna, Issa Troy Khadafi, Seydou Nourou Tall, Mamadou Dieng, Me Bamba Cissé, Me Assane Dioma Ndiaye, Mass Massaer Sylla, Me Ousmane Diagne, Ousmane Mbengue,, Mame Fatou Sy, Abdoulaye Saer Diop, Ibrahima Dialla, Marieme Soda Ndiaye, Mauricette Sambou, Cheikh Tidiane Diéye Serigne Babacar Seck, Ababacar Sadikh Ndiaye, Dr. El Hadj Thierno Mbengue, Touba Diaw, Waly Fall, Médoune Kane, Awa Ba, Papa Souleymane Cissé, Valdiodio N'Diaye, Mayoro Ndao, Marie Helene Diouf, Alhousseynou Ba, Haby Ndiaye, Ahmad Diouf, Moussa Diao, Mansour Mbow, Moussa Sow, Aissatou Sow, Moussa Youga Sow, Bamol Baldé, Mangoné Ka, Mamy Thioune Fall, Ousmane Mbengue, Badara Béye, Katy Lopes, Sidy Djimby Ndao, Khadyja Ali Kane, Abdoulaye Kane, Mayacine Diop, sokhna Sophie Isabel Ndiaye, Oumarou Niang, Issa Seutou Mbor Gning, Kool Sall, Aboubacry Sidick Fofona, Alassane Mbengue, Fatou Saliou Diokhané, Cheikh tidiane Sy Gaye, Abass Boubou Ndiaye, Alioune Samb, Sam Toureih, Ibrahima Dia Ndao, Awa Thiam, Alpha Ouma Diallo, Khadijatou Khourechi Thiam, Mouhamedou Rassoul Niang, Cheikh Ahmed Touré, Pape Seck, Kenza Rassoul, Gallas Wade King, Ibrahima Mbaye, Mahi Amadou Déme, Ben Oumar Thiam, Ngoné Ndiaye, Pape Ibrahima Ndao, Rose Gaye Ndao, Babacar Diallo, Mouhamed M. S. Sy, Soya Diagne, Mass Serigne Fall, Ma Awa Diakhaté , El Amine Ndiaye, Bintou Sow, Oumar Thieyacine Lat Séne, Pape Mamadou Biaye, Bassirou Diallo, Abdoulaye Amar, Sokhna Fatou Sy, Fatimatou Sarr, Mbagnick Ndiaye, Babacar Dia.